

ANALYSE DE LA SITUATION SOCIO-POLITIQUE DU RWANDA.

PAR LE RESIDENT Général HARROY .

Le 3 mars 1960 devant la commission de l'O.N.U. et devant les Bami du Rwanda et du Burundi, M. le Résident Général Harroy prononça un long discours où il évoqua les changements survenus et les réalisations effectuées au Rwanda et au Burundi depuis la dernière visite de l'O.N.U. en 1958. Il exposa les différentes données de la nouvelle organisation et donna des éclaircissements sur certaines dispositions qui selon l'auteur sont mal comprises ou mal interprétées par une partie de la population. En voici quelques extraits sur la question des troubles de 1959. Les extraits et les sous-titres sont repris de l'Hebdomadaire « Temps Nouveaux d'Afrique » 6 année, no 11 du 13 mars 1960,

Historique de la Politique de tutelle.

Politique de l'Administration Belge au Ruanda.

Les premières autorités belges du Ruanda, devant les famines, la maladie, la dispersion des populations, l'absence de routes, s'adressèrent à l'aristocratie tutsi pour constituer un premier cadre, parèrent, avec son aide, au plus pressé, c'est-à-dire à la mise en place d'une première structure d'administration coloniale, à l'intensification et la rationalisation de l'agriculture, à la lutte sanitaire, à l'ouverture des premières écoles, la masse ne bénéficia pas de la même formation et resta dans la même dépendance. Mais les autorités, dans la certitude qu'aucune autre formule n'eût permis le redressement matériel qui survint peu après les années 30, gardaient l'espoir que – comme l'écrit Kandt – *« cette situation pouvait être conciliée avec*

les impératifs humanitaires qui demandent la suppression des abus du pouvoir et de l'arbitraire vis-à-vis de la population soumise. » Cet espoir est, a priori (sic) , n'était et n'est pas chimérique. Si la classe dominante, en effet, pouvait être consciente du cours réel de l'histoire, et aussi des concessions que requiert son intérêt, on peut parfaitement concevoir qu'il en résulte une évolution qui ne comporte aucune révolution.

C'est la voie que des générations de Résidents et d'Administrateurs ont patiemment essayé de faire suivre par les élites dominantes du Rwanda, gardant accrochée au cœur l'espérance de les voir spontanément adapter à leur ordre ancien aux impératifs modernes issus de l'éveil du peuple et de la démocratie en marche.

Certains indices, d'ailleurs, permettaient de le croire. Depuis longtemps, des voix se sont élevées dans les rangs des Tutsi pour formuler explicitement la thèse que je viens d'évoquer. L'idée n'était donc pas sotte que la caste dominante toute entière pût un jour se rallier à cette politique réaliste.

Dès la dernière guerre, d'autre part, l'entourage du Mwami Mutara avait paru favorable à des concessions au bénéfice du peuple qui commençait à s'éveiller. La suppression de l'ubuhake en 1954 peut être interprétée dans le même sens. Sans risque d'être taxé d'aveuglement, on pourrait donc admettre qu'en 1955 encore l'administration belge, travaillant de concert avec un cadre tutsi intelligent, était en droit de croire que les premières concessions faites par la caste dominante allaient être suivies de beaucoup d'autres...

Volte – face apparente de l'administration.

Et voilà qu'aujourd'hui l'administration vient – à titre intérimaire, et j'insiste sur ce mot – de substituer des Hutu à des Tutsi titulaires de commandements, après qu'un mouvement populaire les eût écartés de force. Cela a surpris ou déçu beaucoup d'observateurs au Ruanda et au dehors, comme une volte-face injustifiée, presque comme trahison. Cette attitude n'est pourtant pas l'expression d'une versatilité soudaine. Elle est l'aboutissement logique d'une évolution qui semble avoir, d'une part, amené les responsables de Nyanza à abandonner la politique de concessions un instant entrevue, tandis que, de son côté, l'autorité belge voyait

s'effriter son espoir de voir la classe dominante tutsi admettre l'émancipation réelle du peuple basée sur la triple nécessité de l'enrichissement des paysans, de la démocratisation des institutions et de la sévère répression des abus, du genre de ceux qu'avait révélés un procès retentissant en 1954.

A partir de 1956, donc, les conceptions des fonctionnaires belges et de certains cadres coutumiers commencèrent progressivement à diverger, pour une série de raisons. D'abord les griefs des Hutu en matière foncière, dans certaines régions surpeuplées surtout, devinrent de plus en plus véhéments. Il est extrêmement probable qu'avec plus de compréhension de la part de la classe dirigeante, les troubles en Territoire de Ruhengeri, par exemple, auraient pu être évités. D'autres éléments furent la prise de conscience du menu peuple ruandais, traduite par l'apparition de porte-parole, la constitution de deux partis solidement charpentés, la publication de nombreux écrits dont le « Manifeste de Bahutu » de 1957.

Les mouvements hutus purent s'exprimer dans les journaux de large diffusion locale. Cet essor populaire rencontra de la sympathie dans de nombreux milieux d'Afrique et de Belgique. L'action parallèle de l'Eglise catholique prônant plus de justice sociale entretenait un courant de même sens que celui des revendications populaires. Même les représentants de l'administration, nonobstant leur caractère obligatoirement neutre en cas d'éventuel conflit social, se sentaient individuellement enclins, parce que Belges et donc démocrates, à sympathiser avec ces efforts populaires auxquels personne ne pouvait trouver à redire. Dans toutes ses recommandations, dans les rapports de toutes ses missions de visite, l'O.N.U. n'avait d'ailleurs jamais conclu autrement.

La conviction de toutes parts prenait ainsi corps que non seulement de juré, ce qu'ils avaient déjà, mais encore de facto, ce qui leur manquait alors presque totalement, les Hutu devaient avoir largement accès aux fonctions publiques, aux conseils politiques et à l'enseignement moyen et supérieur, devaient être mis à l'abri des discriminations dont ils souffraient gravement en matière de justice et d'application de la coutume, de contribution aux charges publiques, de possession et exploitation des terres agricoles et pastorales. Mais c'était tout l'ordre ancien qui se voyait, en fait, mis en question.

Les trois formes de la réaction tutsi.

Devant cette lame de fond, la réaction des Tutsi fut, sommairement décrite, de trois formes. Le groupe à tendance démocrate y vit la confirmation de sa vision des choses. Mais divers facteurs, dont l'opposition indéniable de Nyanza, l'incitèrent ou le contraignirent à rester sous la réserve. Sa position fut toutefois sans équivoque et axée vers une politique de souplesse dont l'adoption généralisée eût évité beaucoup de mécomptes qu'il fallut déplorer par la suite. L'interprétation dont je vais maintenant m'appliquer à vous formuler de ce que fut, selon moi, le comportement d'une deuxième fraction du groupe tutsi en face de la marée hutu des années 1958 à 1959, va m'attirer incontestablement des reproches et des dénégations. Et, telle ma prise de position de décembre 1958 à l'égard du problème tutsi-hutu, elle exigera autant de prudence et de franchise dans mon exposé qu'elle demandera de sens des nuances de la part de ceux qui l'entendront ou la liront. Cette minute de vérité est cependant indispensable.

De l'observation des faits et de l'accumulation des témoignages, nous sommes progressivement parvenus à la conviction qu'un nombre croissant de dirigeants et élites tutsi s'étaient ralliés à la thèse que l'émancipation populaire était pour eux inacceptable.

Le fond de leur pensée était-il que les premiers pas déjà effectués dans le sens de cette émancipation avaient fait la preuve que l'ordre ancien n'était viable que dans sa totalité ? Croyaient-ils que la stricte forme cohérente-d'ailleurs en son temps remarquable que cet ordre revêtait jadis devait absolument être préservée ? S'imaginaient-ils qu'il fallait donc à tout prix s'arrêter sur la voie des concessions en faveur du peuple, mais, au contraire, pour que l'oligarchie au pouvoir puisse ressaisir les prérogatives qui commençaient à lui échapper, amorcer un retour en arrière avec pour objectif final une restauration maximum de l'ordre ancien ? Ou encore estimaient-ils sincèrement, et moins égoïstement, que la forme d'émancipation politique qui pointait pour le peuple allait en fait être incapable d'assurer le bonheur de ce dernier, qu'il fallait

au contraire, dans la ligne des quatre conclusions du théoricien de leur groupe, l'Abbé Janvier Mulenzi, dans la ligne aussi des thèses qui, tout au long du XIXe siècle, servirent à combattre en Europe les premières revendications de la classe ouvrière, retarder des réformes que leurs bénéficiaires eussent été encore incapables de digérer ?

Leur durcissement, à l'égard de l'évolution que visiblement encourageaient et souhaitaient les autorités belges, provint-il en ordre principal de leur répugnance pour une démocratisation d'allure, à leurs yeux trop nettement occidentale et partant, inadaptable au Rwanda ?

Quoi qu'il en soit, et quel qu'en ait été le mobile profond – variable, vraisemblablement, d'ailleurs, d'individu à individu, - le comportement du groupe moteur de Nyanza s'orienta incontestablement en 1957 et 1958 dans le sens d'une opposition simultanée à la politique générale de l'administration belge et aux revendications des mouvements hutu.

Enfin, je dois parler de la position du troisième des groupes de Tutsi que je distinguais en face de l'évolution des dernières années : c'est la masse, au début majoritaire, des dirigeants et notables qui gardaient encore l'ancienne vision des choses, qui souhaitaient poursuivre leur confiante collaboration avec les administrateurs et techniciens belges dont le désintéressement et le dévouement au bien public rwandais continuaient à leur apparaître évidents.

Peu à peu, ils sentirent le doute et le trouble pénétrer dans leur esprit, déchirés entre leur loyauté envers le Mwami et leur conscience professionnelle, entre leur plus ou moins intime conviction que les vues de Nyanza étaient justes et leur compréhensible et légitime désir de poursuivre une collaboration constructive et confiante avec les autorités belges...

Le groupe de travail.

A l'annonce de la venue, en avril dernier, du Groupe de Travail présidé par Monsieur De Schrijver, Nyanza arrêta définitivement sa ligne de conduite, traduite dans le document remis au Groupe. Elle peut se résumer en deux branches : acceptation d'un régime démocratique se

traduisant par la mise en élection des mandats des chefs et sous-chefs mais, en regard, autonomie en 1960.

A première vue, le schéma se défend sans peine. Puisque le préalable de la démocratisation aurait été acquis sans restriction ni réserve, le désir d'une indépendance rapide, logique dans le cadre de l'Afrique contemporaine, avait toutes raisons valables de s'exprimer conjointement.

Nombreux toutefois, furent ceux que cette prise de position fit raisonner différemment. Ne vous laissez pas tromper, imploraient les porte-parole des mouvements populaires et progressistes, la manœuvre est trop claire : un corps électoral inexpérimenté – encore davantage accessible aux consignes du sous-chef qu'à la faible propagande de nos partis pratiquement démunis de moyens d'action – va, grâce à quelque démagogie et quelque intimidation, réélire la quasi-totalité des cadres tutsi, et les premières élections seront aussi les dernières. L'autonomie, l'indépendance demandées signifieront, de la part de l'ancienne oligarchie, une rapide et énergique reprise en main politico-sociale, c'est-à-dire la fin, sitôt après sa naissance, de la démocratie que la Belgique avait voulu, en accord avec les recommandations des Nations-Unies, instaurer dans le pays.

C'est sur ce mode que s'affrontaient, parfois véhémentement, les thèses en présence lorsque mourut inopinément, le 25 juillet dernier le Mwami Charles Mutara Rudahigwa, dont je salue ici la mémoire, dont je rappelle la puissante personnalité et avec lequel, je tiens à le répéter encore, malgré les points de vue qui, souvent, nous opposèrent, j'entretenais des rapports personnels dont je n'évoque pas sans tristesse la brutale interruption.

Fait qui précédèrent les troubles.

Un de ces faits est la désignation du Mwami Kigeri qui a inspiré les commentaires les plus contradictoires. La dernière désignation coutumière remontant au siècle dernier et l'enjeu étant d'importance, il ne faut pas s'étonner si des tendances divergentes s'affrontèrent à son

propos au sein même des groupes sociaux principaux du Rwanda. Mais le 28 juillet, le gouvernement préféra une solution immédiate à un chaos politique certain, d'autant plus qu'il ne tenait pas à laisser mettre en cause l'institution monarchique même.

Les semaines qui suivirent, de nombreuses rumeurs furent propagées dans le pays ; des dirigeants utilisant leur situation officielle cherchant incontestablement à nuire à l'administration belge dans l'esprit des habitants des collines. La mort du Mwami Mutara était imputée aux Européens tandis que la désignation du Mwami Kigeri était représentée comme de la caste dominante.

L'U.N.A.R.

Au mois d'août fut alors créé un parti politique, l'U.N.A.R, qui allait bientôt dans le pays occuper la vedette. Des débats passionnés se poursuivent à son propos. J'énoncerai seulement quelques conclusions que l'administration considère maintenant comme acquises au sujet des buts des agissements des premiers dirigeants de ce parti. Tenons-nous en d'abord à un exposé chronologique.

Il y eut premièrement une période de démarrage du parti U.N.A.R en septembre, où des réunions publiques entendirent développer des thèses selon lesquelles l'administration belge avait délibérément freiné l'essor économique du Ruanda et organisé la division des Banyarwanda, afin de pouvoir prolonger sa présence dans le pays. On y réclamait l'autonomie en 1960 et l'indépendance en 1962.

En septembre et octobre – nos informations sont trop concordantes pour que nous en doutions – le nouveau parti fort de compter dans ses rangs des chefs et sous-chefs capables au nom de l'Etat de circuler en voiture, d'imprimer, de convoquer et même d'ordonner, développa sur les collines une vaste campagne de propagande fondée, notamment, sur un slogan : « Qui n'est pas membre de l'U.N.A.R est un ennemi du « Mwami », campagne qui est la cause la plus apparente de l'inquiétude qui se transforma en réaction la plus violente des Hutu. C'est en octobre encore que se situe l'épisode des sanctions édictées contre trois chefs à qui il était reproché d'avoir pris la parole et apporté la caution de leur présence à des réunions publiques où était prise à partie l'administration à laquelle ils étaient eux mêmes rattachés. Un ultime effort de

réconciliation n'eut pas de résultats puisque les intéressés n'ont pas rempli les conditions qui m'auraient permis de revenir en partie sur ces sanctions. Vinrent alors les trois phases violentes pour la description et l'interprétation desquelles la parole est à la justice et aux éventuelles commissions d'enquête.

Menaces de l'U.N.A.R et débuts des incendies par les hutu.

Fin octobre, des dirigeants et des membres influents des partis autres que l'UNAR furent, de la part d'inconnus, l'objet de menaces, de sévices personnels, d'attaques contre leurs biens. Début novembre vint alors l'explosion du Ndiza et la flambée des incendies. Au cours de cette flambée, que les délais nécessaires pour rassembler des effectifs suffisants de la Force Publique ne permirent malheureusement pas d'étouffer dès ses premières manifestations, des groupes Hutu incendiaires se heurtèrent par endroits à des défenses locales organisées par des Tutsi et, principalement en Territoire de Kibuye et Kisenyi, il en résulta de nombreuses morts d'hommes. Enfin, dès le 5 novembre, des dirigeants de l'Unar, siégeant en permanence à l'Ibgami autour du Mwami, invoquant le fait que jusqu'alors les cases des Tutsi avaient été incendiées sans que l'autorité belge ait réussi à l'empêcher, demandèrent en commun avec le Mwami, l'autorisation de faire rétablir l'ordre par des troupes armées de Banyarwanda levées pour la circonstance. Cette autorisation fut évidemment refusée. L'état d'exception fut proclamé et les renforts militaires affluèrent, ce qui devait permettre en quelques jours de mettre fin à tous les troubles de quelque origine qu'ils fussent.

Assassinats des notables hutu

Mais entre-temps s'ouvrait la troisième phase des violences où furent assassinés plusieurs notabilités politiques Hutu. Ce fut une série d'actions délibérément organisées et non plus une explosion des violences collectives. Des détachements utilisant des pygmées et des paysans encore liés par leur assujettissement traditionnel, furent envoyés en expédition devant arrêter ou exterminer des personnes nommément désignées comme des ennemis à éliminer et qui étaient toujours des personnes connues pour leur adhésion à des idées de réforme.

Certaines victimes avaient été prévenues par leurs futurs agresseurs du sort qui les attendaient. D'autres furent torturées. Ici encore, il semble bien que la réaction ait voulu saisir une occasion de frapper un grand coup pour impressionner le menu peuple et neutraliser les mouvements hostiles à la politique de leur parti en tentant de les décapiter de leurs représentants et de leurs porte-parole les plus valables. Ce plan a échoué.

Les coups de forces et les violences ouvertes décidées dans la conviction de l'impunité se sont vus mater en quelques jours par l'intervention remarquablement rapide de la Force Publique sous les ordres du Colonel BEM G. Logiest, auxquels un hommage et un remerciement sont ici publiquement adressés. Et les paysans, dont on eût pu attendre une attitude craintive de bouche cousue, comme le passé du Ruanda en fournit maints exemples, s'enhardirent bientôt à parler et les témoignages abondent qui font apparaître au grand jour les modalités des crimes commis, les responsabilités, les intentions mêmes.

Conclusion de l'examen des événements.

L'administration belge s'est donc ralliée à des conclusions, dont il faudra maintenant des faits concrets, et non plus seulement des protestations verbales ou écrites, pour l'amener à s'éloigner :

- 1° En novembre 1959, un objectif fut poursuivi qui ressemblait fort au rétablissement de l'ordre ancien, en complète opposition avec les revendications formulées par les Hutu, avec la ligne tracée par les Tutsi progressistes, avec le programme de démocratisation maintenant encore précisé par la récente déclaration du gouvernement ;
- 2° Dans ce but, deux thèses étaient soutenues : qui n'est pas Unar est contre le Mwami, l'administration belge a failli à sa tâche. A l'appui de cette dernière proposition, les argumentations les plus invraisemblables étaient avancées, allant jusqu'à nier la réalité de l'assistance financière annuelle de la Belgique, la pauvreté des ressources du pays, le caractère marginal des exploitations minières, d'autres évidences encore ;
- 3° Forte de ses moyens d'actions sur les collines, l'Unar y développait une propagande intense, d'ailleurs toujours au nom du Mwami, y assurant son emprise par démagogie et intimidation en

vue des prochaines élections, cherchant à y discréditer les autorités belges et tous les Banyarwanda restés fidèles à l'administration ;

4° Une tactique de sabotage se manifesta par endroits, tactique dont l'origine n'est pas récente d'ailleurs. Une campagne, criminelle par les torts qu'elle cause et causera aux populations, fait l'échec à l'action antituberculeuse de Cemubac dans le Nord-Est du Ruanda, contraire de nombreuses opérations de vaccination du service médical.

En 1956, chaque habitant du pays a pu disposer comme vivre d'appoint de 81 Kgs de farine de manioc ; cette quantité tombera à 10 kgs en 1961 suite aux mots d'ordre d'inertie qui circulèrent en 1959 parmi les cultivateurs. Le dénigrement des entreprises essentielles de l'autorité tutélaire, comme les paysannats, les boisements, les parcs nationaux, la défense de la forêt de crête, la lutte antiérosive même, localement, poursuit le double but de d'abord réduire les bienfaits matériels apportés au peuple par la présence belge, afin de détacher ce peuple de son tuteur et ensuite de dégoûter les Belges de poursuivre leurs efforts, ce qui les amènerait à se réjouir presque d'avoir à interrompre leur présence au Ruanda dans un avenir rapproché. Enfin, plus généralement, nous avons dû constater que des éléments conservateurs essaient de faire passer les événements sanglants de novembre 1959 pour un élan de libération nationale alors qu'ils furent seulement une jacquerie populaire suivie d'une tentative de répression à caractère réactionnaire.